

Associations en difficulté

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 947

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1010986>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Domaine Public DP

947

J.A. 1000 Lausanne 1 20 avril 1989

Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

Associations en difficulté

Aiguillonnées par la concurrence, fouettées par le vent des grands espaces internationaux, emportées par un mouvement de concentration d'une ampleur sans précédent, les entreprises se trouvent lancées dans une grande partie de «marche ou crève», où toute faute est durement sanctionnée. En effet, sous peine de perdre leur autonomie, leur vie même, elles n'ont, comme telles, pas le droit à l'erreur. Et quand l'un ou l'autre de leurs dirigeants se trompe, il est plus ou moins promptement invité à exercer ailleurs ses talents méconnus de gestionnaire. Les choses se passent très différemment dans le secteur de ces entreprises à but non lucratif que sont les grandes associations politiques, économiques, professionnelles ou sportives. Sans être gouvernées par le seul principe du plaisir, elles dépendent, dans une mesure variable mais toujours déterminante, de l'engagement volontaire d'un grand nombre autour d'un noyau de professionnels. Pas étonnant dès lors que les partis, les groupements d'intérêts, les grands clubs sportifs, connaissent de graves problèmes, liés au repli sur le privé et à la crise du militantisme, qui ne fait pas mal seulement à gauche.

Mais les difficultés de recrutement des grandes associations tiennent aussi aux erreurs commises par leurs dirigeants, professionnels par leur permanence sinon par leurs compétences. Certes, toutes n'implorent pas au plus haut niveau, comme le Parti socialiste suisse, l'Union suisse des arts et métiers (USAM), ou tel club de patineurs zurichoïses ou bernoïses. Mais toutes les organisations à but non lucratif ont des difficultés de management, par contagion tout au moins. Car les retombées de l'affaire Kopp ne concernent pas le seul parti radical, mais rejaillissent sur toute la classe politique. Et quand M. Clavadetscher, directeur de l'USAM éliminé tout récemment par KO nerveux, est mis au repos pour une durée indéterminée dans un lieu inconnu de son remplaçant et adjoint, lui-même démissionnaire, tous les secrétaires des grandes associations se sentent un peu groggy. Et les salaires invraisemblables réclamés par les joueurs de ligue nationale

– ne posent pas seulement problème aux trésoriers des clubs alémaniques ou français. Bref, les difficultés se font générales, y compris chez ceux qui ont la chance de travailler sur un marché réservé.

En tout état de cause, la plupart des grandes associations ont besoin d'une reprise en main sur le plan des méthodes de gestion. Leurs membres eux-mêmes sont lassés par les lenteurs de la démocratie interne, ou par les coups de gueule des dirigeants, qui prennent leur liberté vis-à-vis des procédures. S'agissant des associations économiques, il apparaît que leur puissance tient moins à la rigueur de leur management et à la fermeté de leurs structures qu'à leur pouvoir référendaire (arts et métiers), ou à leurs bonnes et régulières relations avec les autorités (agriculture, grande industrie), pour le compte desquelles certaines accomplissent d'importantes tâches (secteur laitier, garantie des risques à l'exportation, etc.). Et ce pouvoir-là ne s'apprend pas dans les livres ou les cours de gestion, mais s'exerce sur le terrain où se mesurent les rapports de force. Parce que leur action s'apparente à celle des entreprises, et parce qu'elles regroupent des sociétés industrielles et commerciales, les organisations économiques se soumettent à des exigences sans doute supérieures à celles auxquelles les autres grandes associations, politiques, culturelles et sportives doivent faire face. Pour répondre à ces contraintes spéciales, le secteur économique dispose de moyens personnels et financiers, souvent confortables, récoltés auprès de membres qui mettent les contributions ordinaires et spéciales à la charge des frais généraux.

En clair: la vie associative telle que la vivent les grandes associations non économiques s'appauvrit à vue d'œil, et semble entrer dans une crise qui devrait durer jusqu'au passage au professionnalisme, suicidaire et régénérateur à la fois. Et pendant ce temps, secousses et rivalités internes mises à part, les grandes organisations économiques mieux dotées renforcent leur pouvoir sur la scène politique, où les partis jouent un rôle qui ne cesse de pâlir.

YJ